

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

25. Adressage – lancement du marché

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération n°10 du conseil municipal du 21 février 2024, relative à la mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie,

Vu l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS ».

La Commune de Vire Normandie a été créée par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre 2015, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Vire en date du 21 décembre 2015.

La création de cette commune nouvelle a permis de mettre en avant des doublons de dénominations de voies et de rues entre les huit communes historiques, d'où une confusion sur l'adressage. Deux autres paramètres sont à prendre en compte, la loi 3DS et la fibre optique.

L'article L2121-30 II) du Code générale des collectivités territoriale énonce que : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

Pour ce faire, il convient de lancer un marché de fourniture et pose de panneaux et plaques de rues.

La fourniture et pose de plaque et numéro de rue est un marché mixte comportant à la fois des prestations de fournitures courantes et services et des prestations de travaux (art. L1111-5 CCP). L'objet principal du marché étant la fourniture des plaques et numéro de rue, il s'agit d'un marché de fournitures courantes et services.

Aussi, au vu de l'estimation financière du marché, la procédure de passation utilisée sera l'appel d'offre ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché sera conclu à « prix mixte » combinant à la fois des prix unitaires et des prix forfaitaires. Le

Le marché devra préciser et individualiser clairement les prestations relevant du prix forfaitaire et du prix unitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Enfin, le marché ne comporte pas d'allotissement car il serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations (contrôle du lieu de pose et de la bonne dénomination de rue par les techniciens de la collectivité).

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée en fonction du cadre des réponses remis par le candidat	50.0
1.1-Le planning optimisé	20.0
1.2-La note méthodologique évaluée notamment en fonction des moyens humains mis à disposition pour l'exécution de la prestation (composition de l'équipe, compétences, expérience des intervenants, formation...) et des moyens matériels proposés pour l'exécution de la prestation	15.0
1.3-La qualité des matériaux évaluée en fonction des échantillons et des fiches techniques remises	15.0
2-Prix des prestations forfaitaires et unitaires	40.0
3-Critère de performance environnementale évaluée au vu des propositions afférentes au recyclage ou la revalorisation des panneaux et plaques déposés, au cycle de vie des panneaux et plaques posés et à la réutilisation de matériaux ainsi qu'à la limitation des émissions de poussières	10.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux et plaques de rue
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux et plaques de rue ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	43	9
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45

